

Correspondance avec le secteur privé (ROME)

- *Catégorie professionnelle (CP)*
- *Domaine professionnel (DOM)*
- *Emploi/métier (E/M)*

- CP 21 Professionnels des arts et du spectacle
- DOM 212 Professionnels du spectacle
- E/M 21211 Artiste dramatique
- E/M 21212 Artiste de la musique et du chant
- E/M 21213 Artiste de la danse

METIER

Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant, responsable de département, musicien intervenant
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Acte II de la décentralisation : réorganisation des schémas d'enseignement • Orientations politiques et contexte réglementaire : harmonisation européenne en matière d'enseignement ; charte du ministère de la Culture et de la Communication relative à l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre ; schéma d'orientation pédagogique relatif aux enseignements artistiques • Généralisation de la mise en place d'établissements de formation d'enseignants de la musique et de la danse ; développement des structures de formation spécialisée • Développement des projets d'établissement et des problématiques de pédagogie, de création et de diffusion culturelle • Evolution des pratiques sociales et artistiques de la population ; recherche de nouveaux publics et promotion des pratiques émergentes • Politiques sociales et culturelles locales ; développement des modes de concertation et des dispositifs partenariaux et contractualisés
Définition	<p>A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne des pratiques artistiques spécialisées. Développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement</p>
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département • Rattaché à la direction de l'établissement
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en salle de cours à l'intérieur de l'établissement, au sein d'établissements d'enseignement généraux et d'établissements à caractère social • Déplacements possibles en fonction des lieux d'activités (locaux mis à disposition : écoles primaires, maisons de quartier, centres culturels, etc.) • Selon le projet culturel de l'établissement, décentralisation possible des enseignements et activités sur l'ensemble du territoire • Horaires de travail organisés principalement le soir, le mercredi et le samedi. Contraintes horaires et de congés • Temps de travail variable selon le statut de l'enseignant. Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs • Disponibilité, mobilité • Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public
Spécialisations/Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la discipline (chant choral, direction d'orchestre, danse, écriture musicale), l'instrument, le type de répertoire (danse classique et contemporaine, musique classique, jazz, musique traditionnelle, etc.) • Selon les publics : amateurs scolarisés ou non, élèves préparant une orientation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant, de l'enseignement artistique, de la recherche et du patrimoine musical

METIER

Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Très grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement • Activité cadrée par le projet d'établissement et par le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé (organisation des études, cursus, évaluation) • Un manquement aux règles de déontologie, un manque de vigilance quant au développement de la personne, quant aux pathologies liées à une mauvaise pratique, des relations conflictuelles avec les élèves, une méconnaissance des évolutions dans les pratiques enseignées, peuvent avoir des effets sur la fréquentation de l'établissement, et des conséquences politiques pour la collectivité • Activité pédagogique soumise au sein des établissements classés par l'Etat, au contrôle du ministère de la Culture et de la Communication • Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations permanentes avec les élèves et les parents d'élèves, en position d'interface entre les publics accueillis et l'établissement d'enseignement • Echanges ponctuels avec les élus lors des conseils d'administration et d'établissement • Relations fréquentes en interne à l'établissement avec la direction et les autres enseignants via les responsables ou coordinateurs de départements • Coopération avec les autres acteurs artistiques et culturels locaux lors d'événements artistiques, de représentations, de projets à dimension pédagogique, etc. • Contacts réguliers avec les services centraux et déconcentrés de l'Etat : ministère de la Culture et de la Communication, Education nationale, les enseignants de l'Education nationale pour les intervenants en milieu scolaire ; services culturels et artistiques des autres collectivités, réseaux professionnels et artistiques de création, de diffusion et de production, centres de ressources et de documentation, universités, organismes de recherche
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Parc instrumental, documentation spécialisée relative à la pédagogie et la discipline enseignée (partitions, scénographies, revues médicales, etc.), disques, matériel audiovisuel, matériels et équipements spécialisés (pupitres, sonorisation, auditorium, etc.), technologie de l'information et de la communication, logiciels spécialisés
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégories : B, A • Filière : • Cadres d'emplois : Assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique, Professeurs territoriaux d'enseignement artistique
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie

ACTIVITES

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement d'une discipline artistique • Organisation et suivi des études des élèves • Evaluation des élèves • Conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective • Veille artistique et mise à niveau de sa pratique
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination d'un département • Programmation artistique • Direction d'ensemble • Intervention artistique et pédagogique

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Enseignement d'une discipline artistique

- Communiquer techniquement des gestes artistiques (corps, instrument)
- Perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation
- Intégrer à son enseignement technique les conditions d'exercice d'une pratique artistique
- Appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études
- Coordonner ses programmes avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement

- Théorie et pratique des langages artistiques
- Techniques artistiques utilisées dans l'art (outils, instruments, logiciels, etc.)
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées
- Histoire, philosophie, sociologie de l'art
- Techniques de lecture des œuvres
- Répertoires, compositeurs et interprètes
- Corps, psychisme, postures et pathologies professionnelles
- Programmes et niveaux de qualification officiels
- Schémas d'orientation pédagogique du ministère de la Culture
- Evolution de la discipline et des pratiques

Organisation et suivi des études des élèves

- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle
- Identifier les différentes catégories de publics
- Ajuster ses méthodes et modalités pédagogiques en fonction des élèves
- Repérer et favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves
- Développer un soutien psychologique des élèves
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix professionnels

- Enjeux, évolution et cadre réglementaire du spectacle vivant et des enseignements spécialisés
- Méthodes et techniques pédagogiques
- Principes et techniques de la relation interpersonnelle (écoute, adaptation, expression, etc.)
- Caractéristiques des publics enfants, jeunes et amateurs
- Animation et régulation de groupe

Evaluation des élèves

- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Mettre en œuvre des indicateurs partagés de progression individuelle et collective
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignements
- Organiser des modalités de contrôle des connaissances et des pratiques artistiques
- Participer à l'organisation et à la conduite de jury

- Cycles, niveaux et nomenclature des études
- Méthodes et techniques d'évaluation
- Outils d'évaluation des activités
- Principes de la gestion des compétences
- Cadre réglementaire des jurys

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective

- Identifier les ressources du territoire de l'établissement
- Participer aux instances de l'établissement d'enseignement artistique
- Participer au développement d'une approche collective et à la coproduction du projet d'établissement
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires (rencontres, médiation artistique, expositions, actions de diffusion et de création)
- Proposer et négocier les modalités de mise en œuvre des projets en cohérence avec les orientations de l'établissement
- Identifier et développer des partenariats en lien avec les projets

- Caractéristiques socioculturelles du territoire
- Fonctionnement d'un établissement d'enseignement, organes de concertation et de décision
- Principes et mise en œuvre d'un projet d'établissement
- Environnement institutionnel et professionnel : acteurs, institutions, dispositifs
- Notion de base en matière de droit et de finances publics, de statut des agents de la fonction publique territoriale (FPT)
- Métiers du spectacle vivant et de la culture
- Principes et techniques de conduite de projet
- Techniques de communication

Veille artistique et mise à niveau de sa pratique

- Se confronter aux différentes productions artistiques sur sa discipline
- Identifier et appliquer de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques
- Evaluer et perfectionner sa pratique artistique et pédagogique
- Effectuer des recherches dans sa spécialité pour faire évoluer ses qualités d'exécution technique et artistique
- Organiser et animer ses réseaux professionnels
- Développer des interventions artistiques et pédagogiques en dehors de l'établissement

- Réseaux professionnels d'information, de création et de diffusion artistique, centres de ressources
- Offre de formation et de perfectionnement artistique
- Cadre et conditions statutaires des prestations artistiques